



NATIONS UNIES

**Division des droits
des Palestiniens**

**Réunion internationale des Nations Unies
à l'appui de la paix israélo-palestinienne**

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture,**

Rome, 22 et 23 mars 2007

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Séance d’ouverture	5–31	3
III. Séances plénières	32–67	12
Séances plénière I	32–44	12
Séance plénière II	45–57	16
Séance plénière III	58–67	20
IV. Séance de clôture	68–72	22
Annexes		
I. Document final		25
II. Liste des participants		27

I. Introduction

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome les 22 et 23 mars 2007, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux résolutions 61/22 et 61/23 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité était représenté à la Réunion par une délégation composée des membres suivants : M. Paul Badji (Sénégal), Président du Comité; M. Zahir Tanin (Afghanistan), Vice-Président du Comité; M. Rodrigo Malmierca Díaz (Cuba), Vice-Président du Comité; M. Victor Camilleri (Malte), Rapporteur du Comité; et M. Riyad Mansour (Palestine).
3. Au cours de la Réunion, qui comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture, des exposés ont été présentés par 15 orateurs, dont des Israéliens et des Palestiniens. En outre, des représentants de 76 gouvernements, du Saint-Siège, de la Palestine, de l'Ordre souverain de Malte, ainsi que de 4 organisations intergouvernementales, de 5 entités des Nations Unies, de 29 organisations de la société civile et de 8 organes de presse ont participé à cette réunion (voir annexe II).
4. Les participants à la Réunion ont adopté un document final (voir annexe I).

II. Séance d'ouverture

5. **M. Jacques Diouf**, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a déclaré que la FAO avait pour mission d'assurer à tous la sécurité alimentaire. En effet, sans la sécurité alimentaire, il ne saurait y avoir de paix et il ne saurait y avoir de sécurité alimentaire sans la paix. Il était donc approprié que la FAO ait été choisie pour accueillir cette réunion. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, a proclamé le droit de tous à un niveau de vie suffisant pour eux-mêmes et leur famille, droit qui comprenait notamment le droit à une alimentation convenable. Si elles n'ont pas assez de nourriture, les familles ne peuvent mener une vie saine et active ni élever leurs enfants, qui ne pouvaient pas eux-mêmes apprendre à lire et à écrire. L'exercice de ce droit était au cœur du mandat de la FAO, qui consistait à instaurer un monde à l'abri de la famine.
6. Vu la situation alarmante dans le domaine de la sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la FAO avait évalué les priorités dans l'action visant à assurer la relance de la production agricole. Dans le cadre de l'analyse des besoins entreprise conjointement par les organismes des Nations Unies, et du processus d'appel global lancé en 2007 en faveur d'interventions d'urgence et de secours, la FAO a demandé environ 5 millions de dollars. Il s'agissait avant tout de conjuguer les secours humanitaires et les activités visant à remédier aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire. La FAO fournirait des compétences techniques aux autorités nationales et locales et aux organisations non gouvernementales et s'efforceraient de contribuer à la création d'emplois grâce à un projet de remise en état des installations et infrastructures agricoles détruites dans la bande de Gaza, exécuté de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À l'heure actuelle, la FAO réalisait en Cisjordanie et dans

la bande de Gaza des projets et programmes d'un montant total de 6,5 millions de dollars, portant sur le développement de la production agricole, la commercialisation agricole, le renforcement des capacités, la vulgarisation et la formation techniques, en particulier dans les domaines des méthodes de production agricole améliorées, de la lutte phytosanitaire intégrée, de l'irrigation, de la remise en état des terres, de la mise en valeur des terres, de la gestion des ressources en eau, de l'horticulture familiale et des activités artisanales à l'intention des femmes.

7. M. Diouf a indiqué que la FAO n'avait cessé d'accroître sa capacité opérationnelle depuis la création d'un groupe chargé de la coordination du programme à Jérusalem-Est en 2002. Elle était aussi l'organisme technique chef de file pour le contrôle zoosanitaire et la prévention de la grippe aviaire. Avec le PNUD et la Banque mondiale, la FAO avait mis en place le cadre interinstitutions des Nations Unies pour la lutte contre la grippe aviaire, qui reposait sur des partenariats avec l'Organisation mondiale de la santé dans l'interface santé publique animale et humaine, et avec le PNUD dans le cadre de la gestion générale des programmes. Dans le contexte de son programme de lutte contre la grippe aviaire, la FAO s'est attachée à rendre les services vétérinaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza mieux à même de détecter et de confirmer l'apparition de maladies et d'organiser des interventions. Elle cherchait aussi à communiquer en temps voulu aux décideurs et aux partenaires des analyses et des informations actualisées et exactes sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité de la population en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, contribuant ainsi à la mise en place d'un système d'information et de cartographie concernant ces phénomènes. En association avec le Programme alimentaire mondial, elle a entrepris une analyse de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité en vue de déterminer quelle était la situation dans ce domaine et de mettre au point des interventions adaptées aux besoins.

8. **M. Ban Ki-moon**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a affirmé, dans une déclaration dont son représentant à la Réunion, M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a donné lecture, que la Réunion avait lieu à un moment crucial pour l'avenir des efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient. Des événements importants se produisaient au sein de la population palestinienne, entre les Palestiniens et les Israéliens, dans la région et à l'échelle internationale. Conjugués, ces événements offraient la possibilité, sinon la promesse, de mettre fin à une période de violence et de désespoir et de la remplacer par un avenir de dialogue et d'espoir. L'Accord conclu à La Mecque avait ramené un calme relatif dans le territoire palestinien occupé, et la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale représentait un pas en avant de taille. Il espérait que cette évolution ouvrirait également la voie à un gouvernement qui respecterait les accords existants avec Israël et refléterait les principes du Quatuor. La communauté internationale suivrait de près les actions de ce nouveau gouvernement dont il fallait espérer qu'il répondrait aux attentes du peuple palestinien et de la communauté internationale.

9. Le Secrétaire général a déclaré qu'il subsistait de graves obstacles qui menaçaient de bloquer le processus. La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé continuait d'empirer. Les opérations militaires israéliennes, la poursuite des activités d'implantation de colonies et les restrictions importantes à la circulation compromettaient les perspectives d'une reprise socioéconomique. L'extension des colonies de peuplement et l'édification du mur en Cisjordanie exacerbaient les sentiments de méfiance, de colère et de désespoir, éloignant les

chances de paix. Cela étant, la poursuite des tirs de roquettes contre Israël et les actes de violence aveugles perpétrés à l'encontre de civils étaient totalement injustifiés et ne faisaient que renforcer un sentiment d'insécurité parmi les Israéliens. Pour sa part, Israël devait veiller à exercer son droit de se défendre dans le respect du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme, de façon à ne pas mettre de civils en danger. Pour progresser sur des questions clefs, les deux parties devaient manifestement prendre des engagements parallèles. Une majorité d'Israéliens et de Palestiniens étaient favorables à un règlement négocié, grâce auquel deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Il était vital que leurs dirigeants prennent des mesures concrètes montrant leur détermination à atteindre cet objectif, par leurs paroles et par leurs actes. L'ONU, pour sa part, demeurait pleinement mobilisée dans les actions visant à parvenir à un règlement global, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et le principe « terre contre paix ».

10. **M. Ordzhonikidze**, parlant en son nom propre, a déclaré que la Réunion témoignait du ferme attachement et du soutien énergique de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix au Moyen-Orient. Elle offrait l'occasion de rechercher les moyens de promouvoir le dialogue politique. C'était aussi l'occasion d'appeler l'attention sur la détérioration constante de la situation humanitaire et de faire bien comprendre à la communauté internationale qu'il fallait d'urgence améliorer les conditions de vie qui se dégradaient rapidement. L'une des principales conclusions figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur l'alliance des civilisations était que le problème israélo-palestinien revêtait une signification très forte et symbolique pour les populations très éloignées du conflit. La situation touchait tout le monde et appelait donc la participation continue de l'ensemble de la communauté internationale en vue d'assurer la paix et la stabilité. Le Groupe de haut niveau a également souligné la nécessité de relancer le processus de paix multilatéral. Les réunions organisées sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'inscrivaient dans le cadre de ces efforts plus vastes, en assurant la participation de la communauté internationale tout entière.

11. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que le Comité se félicitait de la formation récente du nouveau Gouvernement palestinien et espérait que cet événement permettrait à la communauté internationale de reprendre l'aide économique et humanitaire qui faisait cruellement défaut. En continuant de limiter l'assistance financière apportée à l'Autorité palestinienne, on risquait d'entraîner l'effondrement des mécanismes mis en place depuis le début du processus d'Oslo, notamment des institutions palestiniennes qui régissaient la vie quotidienne de plus de 3,6 millions de Palestiniens dans le territoire occupé. De nombreuses années d'efforts et une quantité énorme de ressources avaient été consacrées à la mise en place et à la consolidation de ces institutions, considérées comme le fondement d'un futur État palestinien. Abandonner ces institutions reviendrait à réduire à néant les progrès notables réalisés et à compromettre gravement l'objectif final qui était de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Il y avait surtout que la satisfaction des besoins humanitaires du peuple palestinien ne devrait nullement être tributaire d'impératifs politiques.

12. Les principaux efforts de paix internationaux, comme la Feuille de route du Quatuor, devraient maintenant être réexaminés et réactualisés. L'organisation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient pourrait donner l'impulsion nécessaire pour atteindre cet objectif, en particulier si elle faisait appel aux indispensables accords régionaux ainsi qu'à d'autres initiatives, notamment l'Initiative de paix arabe, pour restaurer la paix dans l'ensemble de la région. Toutes ces initiatives devraient s'accompagner de calendriers réalistes et applicables en pratique. Le Comité était également convaincu que les parlements nationaux et les organisations interparlementaires jouaient un rôle important dans l'orientation de l'opinion publique et dans la formulation de principes directeurs pour faire prévaloir la légitimité internationale et favoriser un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Le Comité estimait que l'expérience et le poids politique des législateurs et de leurs organisations pouvaient contribuer à consolider le processus démocratique et les institutions dans le territoire passé sous la juridiction de l'Autorité palestinienne, à resserrer le dialogue politique entre les parties et à appliquer les principes du droit international dans la recherche d'un règlement du conflit.

13. M. Badji a déclaré que le Comité estimait que l'Organisation des Nations Unies devait maintenir sa responsabilité permanente concernant la question de Palestine jusqu'à ce que cette question ait été résolue sous tous ses aspects. Le Comité continuerait d'œuvrer, avec toutes les parties concernées, à la réalisation de cet objectif. Il considérait également qu'il était primordial, pour les parties elles-mêmes comme pour tous les acteurs internationaux, de fonder leurs initiatives et leurs actions sur les principes et normes du droit international. La position du Comité était que la poursuite de l'occupation du territoire palestinien, qui durait maintenant depuis 40 ans, demeurait la cause profonde du conflit. Il fallait trouver d'urgence une solution négociée qui mette fin à cette occupation, permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et garantisse la sécurité de l'État d'Israël. Cette solution devait être conforme au droit international et aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité ainsi qu'à d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Il était crucial que les parties s'abstiennent d'adopter toute mesure unilatérale qui pourrait nuire aux efforts visant à parvenir à un accord de paix définitif. Il était également essentiel que les parties s'accordent sur l'issue à donner au processus de paix, c'est-à-dire la cessation de l'occupation israélienne, et la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec Israël et d'autres voisins dans la paix et la sécurité. Un tel accord permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de convenir, avec l'appui de la communauté internationale, des mesures d'application concrètes que les uns et les autres devraient prendre.

14. **M. Qais Abdel-Karim**, membre du Conseil législatif palestinien et représentant de la Palestine, a déclaré que, pendant près de 60 ans, le peuple palestinien a été un peuple apatride, composé en sa majorité de réfugiés. Depuis 40 ans, le peuple palestinien souffrait sous l'occupation militaire, oppressive et belligérante d'Israël, qui représentait l'occupation la plus longue de l'histoire contemporaine. Sous l'occupation israélienne, le peuple palestinien continuait d'être quotidiennement victime de violations systématiques et graves de tous ses droits de l'homme, de nouvelles spoliations et de la perte de ses terres, ainsi que d'humiliations et d'atteintes constantes à sa dignité humaine. En contravention flagrante du droit international, la puissance occupante continuait de lancer des

attaques militaires contre les civils, faisant des morts et des blessés parmi les hommes, les femmes et les enfants palestiniens, de détruire les habitations et les possessions, et les terres agricoles palestiniennes, de construire, de développer et de consolider les colonies de peuplement illégales et le mur de séparation dans toute la Cisjordanie, de détenir et d'emprisonner plus de 10 000 Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et d'imposer toutes sortes de châtiments collectifs au peuple palestinien, notamment de sévères restrictions sur la liberté de circulation des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire palestinien occupé ainsi qu'avec le monde extérieur.

15. La partie palestinienne était prête à relancer un processus de paix authentique et à engager immédiatement des négociations sur le statut définitif en vue de parvenir au plus tôt à un règlement de ce conflit interminable et de garantir la paix et la justice auxquelles les Palestiniens aspiraient depuis longtemps. Les Palestiniens continuaient de voir dans l'Union européenne une amie et un membre important du Quatuor, qui avait un rôle crucial à jouer dans le processus de paix et dans la fourniture d'un soutien et d'une assistance au peuple palestinien. Les idées et propositions récemment avancées par les pays européens, y compris l'appel en faveur de la tenue d'une conférence internationale de la paix et de l'envoi de forces des Nations Unies pour séparer les parties palestinienne et israélienne et apaiser les tensions, étaient toutes très constructives et méritaient donc d'être encouragées.

16. Le représentant de Cuba, parlant en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, a affirmé qu'il ne saurait y avoir de règlement juste, pacifique et durable de la question de Palestine si celui-ci n'était pas fondé sur le principe « terre contre paix », notamment la création sur l'ensemble du territoire palestinien occupé depuis 1967 d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale et coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. Israël devait mettre immédiatement un terme à son agression contre la population civile palestinienne et ramener sans retard ses troupes de la bande de Gaza aux positions occupées avant juin 2006. Il devait se conformer aux obligations et responsabilités que lui imposait la quatrième Convention de Genève et mettre fin à l'occupation illégitime et illégale du territoire palestinien occupé et à ses pratiques dans ledit territoire, notamment à la construction du mur de séparation visant à confisquer et à annexer des terres et des biens palestiniens et à modifier le caractère démographique et géographique du territoire palestinien. Une politique fondée sur des actes unilatéraux ne parviendrait jamais à régler le conflit, et des actes visant à créer des faits sur le terrain, notamment la construction du mur et de colonies de peuplement, ne faisaient que contribuer à exacerber les ressentiments et à aggraver le climat de méfiance.

17. Le Mouvement des pays non alignés appuyait le processus de paix sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité ainsi que du principe « terre contre paix ». Il fallait redynamiser immédiatement ce processus. La situation actuelle ne profitait à personne, pas même aux populations en Israël, qui subissaient les conséquences de la politique suivie par leur gouvernement. Le Mouvement des pays non alignés réaffirmait la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, à l'égard de la question de Palestine. Le 13 mars 2007, le Mouvement avait officiellement demandé au Conseil d'envoyer une mission au Moyen-Orient, y compris en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Une telle mission pourrait contribuer à rehausser la crédibilité de cet organe qui avait été mise

à mal dans la région, à montrer que le Conseil se souciait véritablement de ce problème et à créer les conditions nécessaires à la revitalisation du processus de paix. M. Abdel-Karim a réitéré l'attachement indéfectible du Mouvement des pays non alignés à un règlement juste et pacifique du conflit et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières antérieures à 1967, dont la capitale serait Jérusalem-Est. Le Mouvement continuerait d'appuyer par tous les moyens l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de territoire contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

18. Le représentant de la Tunisie s'est déclaré préoccupé par les événements dans le territoire palestinien occupé en raison de l'agression constante d'Israël contre le peuple palestinien, ainsi que par les fouilles que ce pays a récemment effectuées à proximité de la mosquée Al-Aqsa. La Tunisie avait de tout temps affirmé le droit du peuple palestinien de protéger les lieux saints musulmans, et protesté contre les tentatives auxquelles se livrait Israël en vue de judaïser ces lieux. Elle a exprimé sa solidarité active avec le peuple palestinien et croyait dans sa cause légitime et sa lutte visant à recouvrer ses droits, y compris le droit à un État indépendant. Le Président tunisien avait engagé la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour protéger le peuple palestinien. Appuyant le processus de paix et croyant dans le dialogue et la négociation ainsi que dans la légitimité internationale, la Tunisie demandait à la communauté internationale, en particulier au Quatuor et au Conseil de sécurité, d'assumer la responsabilité qui lui incombait de parvenir à un règlement pacifique et d'amener Israël à se conformer aux droits et règlements internationaux. La paix et la sécurité ne pourraient être assurées tant qu'Israël ne se retirerait pas complètement de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et une partie du Sud-Liban, conformément au droit international.

19. Le représentant de la Malaisie a fait observer que le fait que la communauté internationale n'avait pas réussi à régler le conflit israélo-palestinien était le principal motif de l'instabilité au Moyen-Orient et du malaise qui règne dans le monde musulman. La poursuite de l'occupation par Israël de terres palestiniennes et l'implantation de colonies ainsi que les fouilles récemment menées à proximité de la mosquée Al-Aqsa constituaient non seulement des violations directes du droit international, mais aussi des actes qui faisaient reculer les perspectives de paix dans la région. La communauté internationale devait agir avec impartialité et une fermeté égale vis-à-vis des deux parties pour faire respecter les frontières de 1967. La plupart de la résistance, du militantisme et du terrorisme au Moyen-Orient commencerait à perdre du terrain si une solution était trouvée au conflit israélo-palestinien.

20. La Malaisie a demandé au Conseil de sécurité de prier instamment Israël de reprendre le processus de paix et de mettre en œuvre la Feuille de route. Elle estimait que toute initiative dans ce sens devrait prévoir une représentation musulmane, telle que l'Organisation de la Conférence islamique, afin d'assurer un règlement équilibré, global et juste. En sa qualité de Président de la dixième Conférence au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, la Malaisie invitait les États membres de la Conférence à verser des contributions financières pour alléger les souffrances du peuple palestinien. Pour sa part, la Malaisie avait

fourni à l'Autorité palestinienne 16 millions de dollars pour l'aider à financer ses dépenses budgétaires.

21. Le représentant de l'Union africaine a déclaré que l'Union et, avant elle, l'Organisation de l'unité africaine s'intéressaient depuis longtemps au Moyen-Orient, en particulier au conflit israélo-palestinien. La question figurait en permanence à l'ordre du jour de diverses réunions ministérielles et sommets de l'Union. Le Conseil exécutif de l'Union africaine avait adopté, lors de sa session tenue à Addis-Abeba les 25 et 26 juillet 2007, plusieurs résolutions sur la question de Palestine, dans lesquelles il avait réitéré son soutien constant et total au peuple palestinien et sa solidarité avec lui dans la lutte juste et légitime qu'il menait sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime dans l'exercice de ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, le droit de retourner sur son territoire et de recouvrer ses biens, ainsi que le droit d'être doté d'un État indépendant sur sa terre; réaffirmé son soutien à un règlement durable du conflit conformément aux principes du droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route afin de créer un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, fondé sur la coexistence de deux États; demandé à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer une mission d'établissement des faits pour recueillir des informations sur les pratiques israéliennes; condamné énergiquement les activités menées par Israël telles que la destruction des infrastructures palestiniennes; invité la communauté internationale et le Quatuor à poursuivre leurs efforts en vue de sauvegarder le processus de paix; et prié instamment le Gouvernement israélien de mettre un terme à son occupation du Golan syrien et de tous les territoires arabes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

22. Le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré qu'il fallait engager un dialogue sérieux entre les cultures et les civilisations pour jeter des passerelles d'entente mutuelle et assurer un niveau de coexistence convenable. L'Islam avait posé les bases et les principes du dialogue entre les religions et leurs adeptes, qui reposaient sur quatre notions fondamentales : acceptation des différences et de la diversité; non-imposition de la religion; coopération dans la piété et la dévotion; interdiction d'agression et endiguement des conflits. Ces principes demeuraient valables et constituaient un fondement utile pour instaurer un dialogue entre les trois religions. Juifs, chrétiens et musulmans avaient coexisté dans l'harmonie totale jusqu'à ce que cette coexistence soit menacée par la violence, le chaos, l'occupation et les activités terroristes qui avaient revêtu maintes formes, notamment le terrorisme d'État, pratique dirigée contre le peuple palestinien. Défendre la légitimité internationale permettait de promouvoir l'instauration d'un climat propice au dialogue et de consacrer les valeurs de tolérance et de paix. Toutefois, la poursuite de l'occupation du territoire palestinien depuis maintenant 40 ans demeurait la principale cause du conflit. En conséquence, il était absolument indispensable de trouver une solution dans le cadre de négociations qui conduiraient à la fin de l'occupation, conformément au droit international et aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) ainsi que d'autres résolutions de l'ONU portant sur cette question.

23. Préserver le patrimoine et la culture des peuples et le caractère sacré de leurs lieux découlait de la conviction que la protection de ces biens témoignait de la reconnaissance du fait qu'il fallait se garder de détruire les cultures et les

civilisations. Ces biens constituaient des moyens de connaître les cultures et les civilisations. Israël avait néanmoins pris un certain nombre de mesures pour chercher à éliminer et à modifier le caractère culturel et démographique de Jérusalem-Est qu'il occupait. L'Arabie saoudite condamnait tous les actes illégitimes commis par Israël dans le but de porter atteinte à l'intégrité de la ville, de la dépouiller de son identité et de dissimuler son caractère arabo-islamique. Elle a rappelé les 16 résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité avait déclaré que ces pratiques israéliennes étaient nulles et non avenues et étaient dépourvues de tout effet juridique. L'Arabie saoudite a demandé à la communauté internationale de s'élever contre ces actes provocateurs d'Israël, qui étaient contraires à la légitimité internationale.

24. Le représentant du Brésil a déclaré que son pays était profondément attaché à la création d'un État palestinien libre et démocratique et économiquement viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Désireux de participer plus activement aux efforts de paix entre Israël et la Palestine et de marquer son soutien à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, le Brésil a pris plusieurs initiatives depuis 2003 : il a nommé un ambassadeur itinérant au Moyen-Orient; ouvert une représentation à Ramallah; pris part à la conférence de Stockholm sur la fourniture d'une aide humanitaire au territoire palestinien occupé; manifesté aux parties directement concernées au plus haut niveau sa volonté de collaborer à la reprise du processus de paix, éventuellement grâce à la création d'un groupe des « Amis du Quatuor », aux travaux duquel il était prêt à participer.

25. Le représentant du Pakistan a estimé qu'il fallait d'urgence trouver une solution globale, juste et durable, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. Face aux menaces multiples et croissantes pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, le Président Musharaf s'était récemment rendu dans plusieurs pays islamiques pour consulter leurs dirigeants sur les moyens de combattre les dangers découlant du problème palestinien et des questions liées aux Hauteurs du Golan, ainsi que les phénomènes de résistance violente contre les injustices subies par le monde musulman. Il avait été constitué un petit groupe de pays musulmans chargé d'élaborer une approche globale pour faire face aux crises multiples auquel était en proie le Moyen-Orient et imprimer un nouvel élan au règlement du conflit arabo-israélien qui existait de longue date. Le Président avait exposé cette nouvelle initiative aux dirigeants de l'Égypte, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, de l'Indonésie et des Émirats arabes unis. Il fallait espérer qu'un groupe composé des principaux pays musulmans se réunirait prochainement à un niveau élevé pour user de leur influence collective en faveur d'un règlement juste et équitable de la question de Palestine et d'autres problèmes frappant le Moyen-Orient.

26. Le représentant de la République arabe syrienne a fait observer que les forces d'occupation israéliennes faisaient fi des règlements et du droit internationaux en confisquant des terres, en tuant des innocents, en détruisant des infrastructures, en multipliant les colonies de peuplement et en profanant les lieux saints. Israël agissait avec barbarie contre les législateurs démocratiquement élus et refusait de reconnaître les membres du Gouvernement d'unité nationale palestinien. Il maintenait ses pratiques en invoquant le prétexte de la légitime défense et de la

guerre contre le terrorisme international, tout en foulant aux pieds les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celles où il était prié de se retirer des territoires occupés. Israël poursuivait obstinément sa politique visant à imposer des faits accomplis et transformait la Cisjordanie et la bande de Gaza en deux gigantesques prisons où les conditions indispensables à une existence digne et décente étaient inexistantes. Israël imposait aussi des lois et politiques répressives aux citoyens syriens dans le Golan occupé. La République arabe syrienne estimait qu'une paix juste, globale et durable pouvait encore être assurée si Israël était contraint d'appliquer les résolutions 242 (1967)), 338 (1973) et 478 (1980) du Conseil de sécurité et si le processus de paix était revitalisé.

27. Le représentant du Maroc a déclaré que le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité Al-Qods de l'Organisation de la Conférence islamique, avait maintes fois souligné la nécessité d'apporter à la question palestinienne une solution durable prévoyant la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Al-Qods Al-Charif, sur la base des accords internationaux, de l'Initiative de paix arabe et du principe de l'échange de territoire contre la paix. Le Maroc a insisté sur le fait qu'il importait de préserver les lieux saints islamiques et d'assurer leur protection contre les menaces d'Israël.

28. Le représentant du Saint-Siège a déclaré que le pape Benoît XVI lui-même avait récemment adressé aux catholiques vivant au Moyen-Orient une lettre dans laquelle il avait déclaré ceci : « Dans les conditions actuelles, qui n'étaient guère marquées par la lumière mais l'étaient trop par l'obscurantisme, c'est pour moi une source de consolation et d'espoir que de savoir que les communautés chrétiennes au Moyen-Orient, dont je connais bien les immenses souffrances, demeurent des communautés vivantes et actives, déterminées à témoigner de leur foi avec l'identité qui leur est propre dans les sociétés où elles vivent. Elles souhaitent contribuer de manière constructive à la satisfaction des besoins pressants de leurs sociétés respectives et de la région tout entière. »

29. Dans sa lettre, le pape a décrit en détail la forme concrète à donner à cette contribution constructive : « Un dialogue patient et humble, fondé sur l'écoute et la ferme volonté d'essayer de comprendre l'autre, a déjà produit des résultats positifs dans de nombreux pays jusque-là en proie à la violence et à la volonté de vengeance. Un peu plus de confiance et de compassion à l'égard des autres, en particulier de ceux qui souffrent, ne peut que porter ses fruits... J'engage ceux qui occupent des postes de responsabilité à influencer sur le cours des événements afin de cultiver cette sensibilité, cette attention et ces liens étroits qui vont au-delà des stratagèmes et stratégies de sorte qu'ils puissent édifier des sociétés plus pacifiques, justes, et véritablement respectueuses de tous les êtres humains. »

30. Le représentant de l'Italie a déclaré qu'on avait souligné à juste titre que le conflit israélo-palestinien qui était toujours en attente de règlement était la principale source des tensions au Moyen-Orient. Il était devenu un symbole, sinon un facteur, des difficultés et des frictions dans le dialogue entre les cultures et les civilisations, qui était souvent exploité à des fins diverses. En tant que pays européen et méditerranéen, l'Italie avait à cœur de chercher à instaurer la paix au Moyen-Orient et préconisait depuis longtemps la création de deux États vivant côte à côte dans l'indépendance, la dignité, la sécurité et la prospérité.

31. Une paix négociée nécessiterait du courage, une vision et une volonté de composer, mais cela devait être possible puisque les urnes ont montré que tel était le

souhait des deux peuples. Les efforts visant à réactiver le processus de paix traversaient une phase déterminante, et s'il existait de nouveaux problèmes, il existait aussi de nouvelles perspectives. Pour progresser, il importait de fixer, pour les efforts de paix, un horizon politique crédible au-delà de la gestion à court terme de la crise et de l'aide humanitaire, de donner aux deux peuples une idée claire des avantages que procurerait la paix et de passer d'un processus à un éventuel accord. Tout en conservant l'approche séquentielle et axée sur les résultats, prévue dans la Feuille de route, le processus pourrait certainement être accéléré s'il visait le statut définitif plutôt que des solutions temporaires ou provisoires. Le mieux serait d'appliquer une approche échelonnée et progressive dans la recherche d'un statut définitif plutôt que de ralentir les négociations en y introduisant des conditions. Le processus de paix en Irlande du Nord était un bon exemple à cet égard. La paix entre Israéliens et Palestiniens ouvrirait la voie à une ère de dialogue, de réconciliation, de respect mutuel et de coopération, qui serait bénéfique pour tous les peuples de la Méditerranée et du Moyen-Orient. L'Italie était prête à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

III. Séances plénières

Séance plénière I

La paix au Moyen-Orient : étape indispensable pour faire progresser le dialogue entre les cultures et les civilisations

32. Le **Sheikh Taysir Al-Tamimi**, juge suprême des tribunaux de la charia en Palestine et chef du Conseil suprême pour la préservation des lieux saints musulmans, a déclaré que l'Islam était favorable à l'œcuménisme et défendait la diversité ethnique et religieuse. Les musulmans croyaient en l'Islam, ainsi que dans les religions et messagers de Dieu plus anciens. L'Islam exhortait les êtres humains à coopérer et à dialoguer quelles que soient leurs origines ethniques, religieuses ou sociales. Les musulmans croyaient en la nécessité d'un dialogue entre les civilisations et n'adhéraient pas à l'idée du choc des civilisations. Les habitants du territoire palestinien et le monde islamique en général n'étaient pas les ennemis des juifs, ni d'Israël, car l'Islam exigeait des musulmans qu'ils vivent en bonne intelligence avec autrui. L'Islam était une religion fondée sur l'amour et reconnaissait les autres religions. En conséquence, critiquer l'Islam et l'identifier au terrorisme constituait simplement une manœuvre visant à fabriquer de toutes pièces un ennemi.

33. Le Sheikh Al-Tamimi a affirmé qu'Israël ne se conformait pas aux principes de la paix. Bien qu'en vertu des accords de paix d'Oslo, Israël ait reçu trois quarts du territoire de la Palestine historique, il n'a pas respecté ces accords. Les violations des droits de l'homme se multipliaient dans le territoire palestinien occupé sous les yeux du monde entier. La discrimination raciale pratiquée par Israël à l'encontre du peuple palestinien était sans précédent. Israël avait transformé les villages et villes palestiniens en gigantesques prisons, et les Palestiniens ne pouvaient se déplacer sans être victimes d'actes d'humiliation, voire d'assassinats. La construction du mur de séparation avait amené à confisquer de vastes portions de territoire palestinien et empêchait donc les Palestiniens de concrétiser leur espoir d'être dotés d'un État

indépendant. Le mur avait divisé les familles et séparé les enseignants de leurs étudiants et les étudiants de leurs écoles.

34. En outre, Israël s'était livré à des « massacres culturels » à Jérusalem, berceau des trois religions monothéistes, qui devrait être le symbole de la coopération unissant ces religions. À l'heure actuelle, les Palestiniens, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, avaient un accès restreint à Jérusalem pour se rendre à la mosquée Al-Aqsa ou à l'église du Saint-Sépulcre. Israël tentait de créer un déséquilibre démographique à Jérusalem en faveur des résidents juifs : il imposait des impôts plus lourds aux résidents palestiniens, interdisait qu'ils construisent de nouvelles maisons, et avait implanté des colonies dans la ville et aux alentours, la séparant du reste du territoire palestinien. Les musulmans étaient partisans de pluralité et de diversité et ne refusaient pas la présence d'Israël, mais ils ne pouvaient cependant pas accepter l'aliénation du caractère arabe de la ville. Israël a fait effectuer des fouilles et creuser plusieurs tunnels sous la mosquée Al-Aqsa depuis 1967, sapant ses fondations. La communauté internationale n'avait rien fait pour protéger la ville dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avait fait un site du patrimoine mondial.

35. Le **père Giuseppe Marco Malagola**, membre de la délégation de Terra Santa à Rome parlant au nom de la Custodie franciscaine de Terre-Sainte, a déclaré qu'il fallait abolir tous les obstacles et entraves s'opposant à un dialogue tout à fait franc et sincère. Les gens devaient faire table rase et être suffisamment courageux pour se pardonner et admettre leurs erreurs. Faute de quoi, on ne pourrait espérer l'instauration d'une paix véritable dans l'avenir. Afin de parvenir à un accord entre les divers partenaires, il fallait avoir la volonté sincère de dialoguer parce que, pour qu'une religion se montre sous son meilleur jour, il fallait absolument qu'elle soit ouverte au dialogue.

36. Si le courage de parler ouvertement avec un ennemi n'existait pas, on risquait à terme de se heurter à un refus de réconciliation. Il fallait adopter une attitude plus réaliste, se tourner vers l'avenir et comprendre qu'il fallait composer avec l'ennemi. Il fallait renoncer à la théorie destructive, selon laquelle le plus fort gagne. En l'absence de justice et d'équité, le dialogue n'était qu'une farce. Il fallait exiger avec fermeté que la violence cesse, d'où qu'elle vienne. Personne ne devrait se sentir condamné à vivre dans un conflit interminable. Il était temps d'assurer la paix, ensemble et uni autour du même objectif, à savoir construire un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël.

37. Un modèle œcuménique de dialogue et de réconciliation serait François d'Assise. Le contexte historique dans lequel vivait François d'Assise était pratiquement le même que celui qui existe aujourd'hui : c'était une époque de croisades, de conflits, de choc des civilisations entre l'Est et l'Ouest. François d'Assise avait pris une initiative très courageuse : il avait traversé les mers et s'était rendu en Égypte où il avait rencontré le chef de l'armée musulmane pour tenter une réconciliation. Le Sultan, Malek el Kamel, avait été tellement impressionné par ce frère si doux et inoffensif qu'ils avaient commencé à se parler et noué des liens d'amitié.

38. Le **rabbin Chaim Cohen**, membre du Conseil d'administration de l'organisation « Rabbins pour les droits de l'homme » à Jérusalem, a déclaré qu'en premier lieu, pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations, il fallait suivre les conseils du rabbin Hillel, sage vénéré à Jérusalem qui, en 32 avant

J.-C., avait déclaré : « Ne faites pas à votre voisin ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fasse ». En deuxième lieu, il fallait être ouvert, honnête, juste, vrai et digne de confiance, et faire preuve de magnanimité à l'égard de soi-même et d'autrui. En troisième lieu, il fallait s'engager à refuser de faire du tort à autrui, et manifester son attachement à la non-violence et au respect de la vie sous toutes ses formes. Alimut, mot hébreu qui désigne la violence, provenait de Elem, le mutisme. Dans la tradition juive, l'une des causes de la violence tenait au fait que les gens n'avaient pas d'autre moyen d'exprimer leur douleur et leur frustration. Lorsqu'on ne jouissait pas de la liberté de parole, on devenait silencieux et muet. Lorsqu'on était muet et silencieux, et que personne ne semblait se soucier de la douleur que l'on éprouvait, on trouvait parfois d'autres exutoires pour exprimer cette douleur et tenter d'appeler l'attention sur son sort et trop souvent on choisissait la violence.

39. En quatrième lieu, la promotion du dialogue entre les cultures et les civilisations reposait sur la volonté d'abnégation. Dans le judaïsme, il faut être prêt à pratiquer la prudence physique et l'austérité spirituelle. Il faut être prêt à consentir n'importe quel sacrifice au service de la paix véritable, juste et moralement acceptable. En cinquième lieu, il fallait changer radicalement son mode de pensée, c'est-à-dire sa façon de percevoir et de définir le conflit. Il fallait regarder la réalité d'un œil nouveau et envisager l'avenir dans une optique nouvelle. Nombre des conceptions anciennes n'avaient plus cours mais, bien souvent, on s'y cramponnait, de sorte qu'elles servaient à perpétuer les conflits au lieu de les régler. On avait souvent tendance à voir les choses comme elles avaient été et non comme elles pourraient être. On avait trop fréquemment tendance à s'en tenir à la réalité pour déterminer quelle personne, appartenant à quelle communauté religieuse, pourrait vivre dans quelle vallée et où tracer la ligne de séparation ou construire la barrière qui divise, et à oublier que tous partageaient ensemble les ressources naturelles de la Terre sainte qui leur avaient été données par Dieu.

40. **M. Bernard Sabella**, membre du Conseil législatif palestinien et représentant du Patriarcat latin de Jérusalem, a déclaré que brandir des statistiques, mettre en relief le caractère spécifique des différents lieux saints et fournir des récits contradictoires de Jérusalem revenait en fait à prétendre que son récit remplaçait les autres. Le plus difficile à Jérusalem aujourd'hui n'était pas de produire des titres de propriété ou de revendiquer la propriété de biens, mais plutôt de reconnaître que les biens et la propriété n'étaient pas un obstacle à une vision commune d'une Jérusalem où toutes les communautés religieuses et les deux groupes nationaux reconnaîtraient que la ville leur appartenait sans empiéter sur les droits des autres sur la ville. Sans aucun doute, la préservation et le respect du statu quo des lieux saints, le libre accès aux lieux du culte et la garantie pour chaque communauté que sa présence et son patrimoine national, religieux et communautaire seraient protégés demeuraient une priorité absolue pour tous à Jérusalem.

41. Si chacune des trois communautés religieuses et chacun des deux groupes nationaux pouvaient définir leur propre vision religieuse et politique, ces visions devraient et doivent être complémentaires et non isolées. Personne ne pourrait véritablement projeter une image céleste de Jérusalem tant que la Jérusalem terrestre continuerait de connaître toutes sortes de dissensions intercommunautaires, des clivages politiques, des iniquités frappant à la fois la majorité et la minorité et des mesures ayant pour effet de couper Jérusalem-Est de son milieu démographique, économique, social et géographique naturel. Il s'agissait maintenant de savoir comment assurer l'acceptation des vues et versions des autres parties et comment

tirer parti de leur histoire et de leur religion respectives pour reconstruire une ville qui soit proche de l'idée que nous nous faisons chacun de la Jérusalem céleste et qui n'excluait pas celle des autres.

42. M. Sabella a fait observer que l'argument selon lequel le mur était censé protéger les Israéliens des attentats-suicide et d'autres actes de violence ne s'attaquait pas aux causes profondes de la violence et refusait d'admettre qu'une véritable sécurité ne pouvait être assurée par la séparation et la construction de murs, mais au contraire par des efforts sincères et véritables ayant pour but de parvenir à un règlement pacifique du conflit, lequel assurerait la reconnaissance et l'acceptation mutuelles des droits de chacun et mettrait l'accent sur les obligations mutuelles de maintenir la paix de Jérusalem et de la Palestine, et d'Israël également. Les revendications et contre-revendications et toutes les mesures prises pour établir leur authenticité en créant des faits, en effectuant des fouilles ou en construisant de nouveaux sanctuaires et colonies de peuplement, ne pourraient pas assurer la paix de la ville. Sans la paix, il ne saurait y avoir de vision claire d'une Jérusalem céleste pour aucune des communautés religieuses vivant dans la ville.

43. **M. Staffan de Mistura**, Directeur de l'École des cadres des Nations Unies à Turin, a déclaré que plutôt que de parler au nom d'une religion, il préférerait parler au nom de l'idéal que représente l'Organisation des Nations Unies, qui était l'alliance des civilisations, initiative spéciale mise en place par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, et coparrainé par l'Espagne et la Turquie. Dans le cadre de cette initiative, M. Annan avait créé un groupe de haut niveau composé de 20 éminentes personnalités venant de religions et d'horizons différents, qu'il avait chargé d'établir un rapport analysant la montée de la polarisation et de l'extrémisme et de formuler un ensemble de recommandations pour combattre ces phénomènes. Le rapport était divisé en deux parties, la première contenant une analyse du contexte mondial, où certaines mesures politiques étaient un préalable indispensable de toute amélioration sensible et durable des relations entre les sociétés musulmane et occidentale.

44. La deuxième partie du rapport rendait compte de l'opinion du Groupe de haut niveau qui estimait que les profondes divergences culturelles s'étaient propagées au-delà des sphères politiques pour pénétrer les cœurs et les esprits de la population en général. Le Groupe de haut niveau avait présenté des recommandations pour surmonter ce problème dans différents domaines : l'éducation, la jeunesse, l'immigration et les médias. Il avait reconnu que les réalités contemporaines avaient influencé des millions de personnes, et que ces réalités étaient liées au conflit arabo-palestinien, à la violence en Afghanistan et à la détérioration du conflit en Iraq. S'agissant du conflit arabo-palestinien, le Groupe de haut niveau avait indiqué que la recherche d'une solution juste et durable nécessitait du courage et une vision audacieuse de l'avenir de la part des Israéliens, des Palestiniens et de tous les pays capables d'influer sur la situation. Le Groupe avait également exprimé sa ferme conviction que les progrès reposaient sur la reconnaissance des aspirations nationales aussi bien des Palestiniens que des juifs et sur la création de deux États pleinement souverains et indépendants vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Outre prier ensemble, il fallait donc aujourd'hui revitaliser le processus multilatéral de paix.

Séance plénière II

Le rôle des parlements dans la promotion du dialogue entre Israéliens et Palestiniens

45. **M. Richard Burden**, membre de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, a indiqué qu'il présidait le Britain-Palestine All Party Parliamentary Group, réseau comptant une centaine de membres du Parlement britannique appartenant à différents partis, dont l'objectif était de promouvoir une paix juste entre Israël et le peuple palestinien. Il était également membre du Comité du développement international à la Chambre des Communes, qui surveillait les activités du Ministère britannique du développement international et faisait en sorte que celui-ci rende compte de ses actes, notamment en ce qui concerne les programmes d'assistance du Royaume-Uni en faveur des Palestiniens. Le Comité du développement international avait récemment achevé une enquête sur la situation dans le territoire palestinien occupé. Non seulement avait-il appelé l'attention dans ses conclusions sur l'effet catastrophique que l'occupation continuait d'avoir sur la vie des Palestiniens, mais il avait aussi remis profondément en cause le boycottage de l'Autorité palestinienne par le Royaume-Uni, l'Union européenne et le Quatuor qui, à son avis, était préjudiciable au développement et allait même à l'encontre des objectifs déclarés de la communauté internationale.

46. Les parlements nationaux avaient un rôle essentiel à jouer dans la défense des droits de l'homme et du droit international, que ce soit en condamnant les attentats-suicide en Israël, en manifestant leur opposition à l'expansion illégale des colonies de peuplement ou à l'expropriation de territoires palestiniens pour construire le mur de séparation, ou encore en condamnant les enlèvements commis par les deux parties de soldats israéliens ou de membres démocratiquement élus du Conseil législatif palestinien. Les parlementaires devaient faire pression sur leurs propres gouvernements pour les amener à s'acquitter de leurs responsabilités et les mettre en garde lorsqu'ils faisaient fausse route. Les parlementaires pourraient être plus efficaces dans leur action s'ils mettaient en commun les informations et coordonnaient les activités entre les différents parlements et les différentes institutions. Par ailleurs, du fait de leur indépendance à l'égard de leurs gouvernements, les parlementaires pouvaient faire plus pour contribuer directement à promouvoir le dialogue entre Israéliens et Palestiniens d'une manière qui était impossible pour les gouvernements eux-mêmes. Ils devraient mettre à jour les injustices, dénoncer l'application d'un traitement inégal et s'opposer à l'imposition de conditions préalables injustes aux pourparlers, être francs avec leurs amis au Moyen-Orient et les encourager à faire preuve de souplesse et de courage pour prendre les décisions difficiles qui s'imposaient pour instaurer la paix que méritaient à la fois les Israéliens et les Palestiniens.

47. **M. Shamil Sultanov**, membre de la Commission des affaires internationales de la Douma d'État de la Fédération de Russie, a déclaré qu'il était pessimiste quant aux perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien, non seulement en raison des tensions qui marquaient les relations entre Israéliens et Palestiniens, mais aussi compte tenu de la conjoncture régionale et mondiale. Il était peu probable qu'une paix israélo-palestinienne soit instaurée dans l'avenir proche. Il fallait donc maintenant concentrer les efforts sur l'accroissement de l'assistance au peuple palestinien héroïque.

48. M. Sultanov a fait observer qu'un groupe parlementaire spécial au sein de la Douma, dénommé le Dialogue stratégique mondial russo-islamique, qui s'était donné pour mission de mobiliser les groupes de décision et l'opinion publique, étant convaincu que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit de rentrer dans ses foyers et de recouvrer ses biens – était conforme à l'intérêt stratégique à long terme de la Russie. Il a affirmé que le problème palestinien était une question essentielle non seulement pour les pays arabes mais pour le monde musulman en général, et que les relations avec les pays musulmans étaient de plus en plus importantes pour la Russie, le Président Vladimir Putin ayant d'ailleurs déclaré que le pays n'était pas seulement un pays chrétien mais faisait aussi partie du monde musulman.

49. **M^{me} Nadia Hilou**, membre de la Knesset (Parti travailliste – Meimad), a déclaré que, jusqu'au début des années 70, les membres arabes de la Knesset n'avaient pas pu contribuer de quelque façon que ce soit à un dialogue israélo-palestinien parce que ce dialogue n'existait pas. Aujourd'hui, leurs frères palestiniens les considéraient comme les promoteurs en puissance du dialogue et il était regrettable que le Gouvernement israélien n'use pas de leurs bons offices pour promouvoir le processus de paix. La contribution de la Knesset au dialogue au fil des ans avait été fonction non seulement du climat politique général mais aussi de ses présidents. C'est ainsi qu'en juillet 1999, le Président de la quinzième Knesset, Avrahan Burg, avait invité le Président du Conseil législatif palestinien de l'époque, Ahmed Qureia. Parce que d'une valeur purement symbolique, ce geste avait néanmoins été important parce qu'il avait représenté un gage de bonne volonté. M. Burg n'avait laissé passer aucune occasion d'encourager le dialogue avec les dirigeants palestiniens et d'y participer, y compris les dialogues dans le cadre de l'Union interparlementaire. Tous les présidents de la Knesset devraient suivre cet exemple.

50. Les dialogues informels étaient beaucoup plus productifs que les dialogues formels, qui étaient consignés et diffusés dans le moindre détail par les médias. Si le Processus d'Oslo avait été un succès extraordinaire, c'était parce que les pourparlers avaient eu lieu discrètement, à l'abri de toute ingérence extérieure. Un dialogue véritable avait donc pu avoir lieu et des progrès véritables avaient été accomplis. Les membres du Parlement pourraient jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et de l'entente en participant à de telles réunions informelles. En effet, c'était dans le cadre de telles rencontres que pouvait s'engager un dialogue véritable sur la base duquel une paix véritable pourrait être instaurée par les dirigeants des deux parties.

51. **M. Abdullah Abdullah**, chef de la Commission politique du Conseil législatif palestinien, a rappelé qu'en 1986, l'Union interparlementaire avait adopté une résolution prévoyant la création d'une commission chargée de convoquer une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient. Cette commission était ultérieurement devenue l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne. Le processus de paix était manifestement dans l'impasse. La politique suivie par Israël depuis l'assassinat de Yitzhak Rabin visant à détruire toute chance d'instaurer la paix dans la région constituait le principal obstacle à la promotion de la paix. Tout Gouvernement israélien souhaitant la paix devait mettre un terme à toute politique ou pratique allant à l'encontre des efforts faits pour instaurer la paix, notamment la confiscation de terres, l'expansion des colonies de peuplement, l'isolement du

territoire palestinien et son découpage en « bantustans » en vue d'empêcher la formation d'un État palestinien viable et contigu. Il fallait aussi prendre des mesures propres à renforcer la confiance. Après tant de dissension résultant du conflit et des diffusions de sang, il fallait rapprocher les points de vues, ce qui ne pouvait être fait qu'en se gardant de déshumaniser, de diaboliser et d'humilier le peuple palestinien. La Cisjordanie, dont 20 % étaient occupés par des colonies de peuplement illégales, comptait, outre les « postes de contrôle mobiles », 545 postes de contrôle. Leur seule raison d'être était d'exercer des pressions psychologiques sur les Palestiniens, ce qui s'inscrivait dans le cadre de la politique stratégique d'Israël visant à assurer le transfert des Palestiniens sans recourir à la force.

52. M. Abdullah a déclaré que, pour parvenir à un règlement du conflit israélo-palestinien, il fallait mettre fin à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Israël n'avait cependant pris aucune mesure dans ce sens et envoyait au contraire ses soldats tous les jours dans les villages et les camps de réfugiés pour détruire des maisons et commettre des assassinats et des enlèvements, tout en exigeant que les Palestiniens renoncent à la violence. Ces derniers avaient réussi à former un Gouvernement d'unité nationale, qui respectait tous les accords signés par tous les gouvernements précédents et par l'Organisation de libération de la Palestine. Israël, de même que d'autres pays, affirmait que le Gouvernement d'unité nationale ne reconnaissait pas Israël alors que ce dernier avait empêché son président de prendre la parole devant le Conseil législatif palestinien de crainte qu'il ne légitime ainsi cet organe. Les Palestiniens étaient prêts à reconnaître Israël ou à réaffirmer qu'ils le reconnaissent si Israël reconnaissait le droit des Palestiniens à leur propre État dans le territoire occupé en 1967. Israël prétendait que la partie palestinienne devait respecter les accords antérieurs alors qu'il faisait lui-même fi des accords non seulement en ne mettant pas un terme à ses activités d'implantation de colonies mais encore en les intensifiant.

53. **M. Ismail Vadi**, membre de l'Assemblée nationale du Parlement sud-africain, a déclaré qu'en juillet 2001, l'Assemblée avait envoyé une délégation multipartite chargée de mener une mission d'enquête en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Cette délégation avait publié un rapport détaillé sur ses conclusions et débattu de la question à l'Assemblée. De temps à autre, les membres du Parlement avaient adopté des motions sur l'aggravation de la crise, fait des déclarations et tenu des débats sur la question dans les deux chambres du Parlement. Nombre d'entre eux avaient participé à des initiatives de la société civile et à des campagnes en faveur du peuple palestinien et contre la guerre au Moyen-Orient. La Commission de portefeuille et la Commission restreinte pour les affaires étrangères et les relations internationales avaient périodiquement invité des représentants des ambassades palestinienne et israélienne en Afrique du Sud à les tenir au fait de l'évolution de la situation.

54. Tant le Parlement que le Gouvernement sud-africain avaient accueilli des délégations de représentants de l'opinion publique en Israël et dans le territoire palestinien occupé pour leur faire part de l'expérience de l'Afrique du Sud lors de sa transition pacifique vers un ordre social démocratique. Le Président Mbeki avait été l'hôte au Cap en janvier 2002 d'une « retraite présidentielle » à l'intention des Israéliens et des Palestiniens, auxquels s'étaient joints des membres du Parlement sud-africain. Ce cadre informel s'était prêté à l'échange de données d'expérience et à la recherche créative de moyens propres à appuyer les initiatives visant à créer un climat propice à la reprise des négociations de paix, à la communication de

l'expérience sud-africaine des négociations, de la consolidation de la paix et du passage à la démocratie, ainsi qu'au soutien et au renforcement des secteurs favorables à la paix de part et d'autre. Les enseignements tirés de l'expérience sud-africaine étaient les suivants : le conflit ne pourrait être réglé par la violence ni par des moyens militaires; le maintien de voies de communication efficaces en tout temps et en toutes circonstances était essentiel pour le processus de paix; le représentant légitime de chaque partie était un partenaire dans ce processus et les secteurs favorables à la paix des deux côtés devaient s'épauler mutuellement; il fallait tenir compte des craintes et préoccupations de l'autre partie et s'employer sérieusement à les dissiper; les négociations ne devaient pas être abordées dans une perspective de vainqueur ou de vaincu et il était dans l'intérêt bien compris de chacune des parties que son interlocuteur soit satisfait de tout accord éventuellement conclu; enfin, le processus ne devrait à aucun moment être à la merci des extrémistes.

55. Les parlements et représentants du peuple pourraient surveiller plus strictement les actes de leur gouvernement et exiger l'application et le respect rigoureux du droit international humanitaire, des règles et normes relatives aux droits de l'homme et des accords de paix entre Israël et les Palestiniens. Les parlements pourraient aussi prévoir l'octroi de crédits au titre de l'aide humanitaire aux victimes de violations des droits de l'homme, de l'occupation forcée et aux réfugiés. Ils pourraient exiger que justice soit faite en cas de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme dans le cadre du conflit. Le parlement, étant l'expression de la volonté nationale et la voix d'une nation, pouvait jouer un rôle vital pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, soutenir activement les initiatives prises à cet égard au sein des institutions régionales et de la société civile et faire mieux connaître les aspects du droit international humanitaire, des résolutions internationales, des accords de paix et des droits de l'homme. Tout aussi important était le rôle que les parlementaires pouvaient jouer dans l'action visant à encourager la paix et le dialogue auprès de leurs mandants dans leurs pays d'origine ainsi qu'auprès des parties au conflit.

56. **M. Ran Cohen**, membre de la Knesset (Parti Meretz) a déclaré que, lorsqu'il avait fondé la nouvelle gauche israélienne, au lendemain de la guerre de 1967, et préconisé une solution prévoyant la création de deux États, moins de 1 % des Juifs en Israël l'avaient soutenu. À l'heure actuelle, plus de 70 % d'entre eux et plus de 70 % de Palestiniens étaient favorables à une telle solution et c'est pourquoi il n'y avait aucune raison d'être pessimiste. La création de deux États, à l'intérieur des frontières antérieures à 1967 et sur la base du partage de Jérusalem, était le seul moyen de régler le conflit israélo-palestinien, puisque les deux parties avaient tout essayé, y compris de se détruire mutuellement, sans jamais se rapprocher d'une solution. Le problème des réfugiés palestiniens devait être réglé dans le cadre de l'accord de paix, faute de quoi le conflit demeurerait sans issue.

57. M. Cohen a indiqué que l'occupation faisait du tort non seulement aux Palestiniens, mais aussi aux Israéliens. Il était impossible d'occuper un autre peuple, de ne lui accorder que les droits civils les plus rudimentaires et de demeurer démocratique. Le terrorisme faisait lui du tort aux deux peuples. Les actes terroristes avaient effectivement mis un terme au processus de paix et affaibli le camp des pacifistes. Il importait de réduire le pouvoir à la fois du terrorisme et celui de l'occupation et, lorsqu'on y serait parvenu, les mouvements de l'intérieur

pourraient se développer de part et d'autre en vue de promouvoir le processus de paix. Pour sa part, la communauté internationale pourrait aider les parlementaires – israéliens et palestiniens – à tenir des pourparlers à l'étranger en vue de promouvoir les efforts de paix.

Séance plénière III

Relancer le processus de paix israélo-palestinien et forger une vision d'un règlement définitif

58. **M. Yair Hirschfeld**, Directeur général de la Fondation pour la coopération économique et maître de conférence (histoire du Moyen-Orient) à l'Université de Haïfa, a déclaré que tout gouvernement israélien souhaitant négocier avec leurs homologues palestiniens et parvenir à un accord sur le statut définitif avait besoin que la partie palestinienne remplisse les trois conditions énoncées par le Quatuor. Aucun gouvernement israélien ne pourrait négocier sérieusement la paix alors que la violence subsistait sur le terrain parce qu'il n'existerait aucune légitimité interne pour progresser et prendre les mesures indispensables à l'instauration de la paix. Par ailleurs, il ne saurait y avoir de solution prévoyant deux États si le droit d'Israël d'exister n'était pas reconnu comme faisant partie intégrante de la configuration du Moyen-Orient.

59. M. Hirschfeld estimait qu'un moyen de sortir de l'impasse consisterait à combiner la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Ce faisant, la légitimité de l'accord serait validée non seulement par le Président Abbas mais aussi par la plupart, sinon la totalité des États arabes, et il serait plus facile pour Israël de parvenir à un accord s'il pouvait le signer avec l'ensemble du monde arabe à l'issue des négociations. Ce dialogue avait pour objet de définir un objectif commun et une issue éventuelle et de tenir compte des nécessités politiques de l'autre partie pour faire aboutir ce processus. Ce qu'il voulait dire, c'est que la partie israélienne aimerait fonder le dialogue avec la partie palestinienne sur la notion que les Palestiniens souhaitaient faire la paix avec Israël conformément au Plan de paix arabe et sur un accord territorial reposant sur les frontières du 4 juin 1967. Pour ce faire, la partie palestinienne devait comprendre ce dont avait besoin la partie israélienne.

60. **M. Qais Abdel-Karim**, membre du Conseil législatif palestinien, a affirmé que les deux parties au conflit devaient manifester la volonté politique d'engager des négociations sérieuses sans aucune condition préalable, car ces conditions avaient freiné l'élan du processus de paix. Il fallait qu'Israël mette un terme à ses activités d'implantation de colonies et à l'humiliation des Palestiniens, mais la partie palestinienne n'avait jamais fait de cet élément une condition préalable à l'ouverture des négociations. Puisque l'Autorité palestinienne était manifestement tenue comptable du moindre écart aux dispositions des accords internationaux, il fallait aussi appliquer les mêmes critères à la partie israélienne.

61. La partie palestinienne était prête à tenir compte des besoins et aspirations de la partie israélienne, y compris de ses besoins en matière de sécurité, et à s'asseoir à la table des négociations. Toutefois, il demeurerait inadmissible qu'Israël exige que les Palestiniens renoncent à une bande de 10 kilomètres le long du Jourdain ou qu'ils acceptent la présence de bases militaires sur les pics les plus élevés de la Cisjordanie au nom de la sécurité d'Israël puisqu'ils avaient conclu un accord de

paix avec la Jordanie et que l'Iraq ne représentait plus une menace. Ces bases constituaient simplement une tentative visant à maintenir l'hégémonie d'Israël sur les Palestiniens. Ceux-ci, qui étaient soumis à l'oppression et à l'intimidation, ne devaient pas être tenus de renoncer à leurs droits avant même de commencer à négocier. Ainsi, si Israël estimait que la question des réfugiés de Palestine devrait être réglée dans le cadre d'un futur État palestinien, on pourrait considérer que c'est là le point de vue personnel d'Israël, mais le peuple palestinien s'en tiendrait au droit et aux instruments internationaux, tels que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

62. **M. Staffan de Mistura**, Directeur de l'École des cadres des Nations Unies à Turin, a déclaré que l'Organisation des Nations Unies avait été active dans la région au cours des 50 dernières années. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient était dans la région depuis 1994 et, en 1999, le Secrétaire général l'avait nommé son représentant personnel auprès de l'Autorité palestinienne. En 2006, il avait été créé un poste de coordonnateur spécial adjoint qui faisait également office de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'aide humanitaire et de développement dans le territoire palestinien occupé. En outre, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) se trouvait dans la région depuis 60 ans, fournissant des services à plus de 4,3 millions de Palestiniens.

63. **M. Ziad Asali**, Président de l'American Task Force on Palestine à Washington, a souligné que la politique au Moyen-Orient était une question bipartite aux États-Unis et que ceux qui pensaient que cette politique changerait avec le départ du gouvernement actuel n'avaient pas compris un élément crucial. Il était tout à fait possible qu'en l'absence d'accord fondé sur une solution prévoyant deux États, la lutte nationale entre les Palestiniens et les Israéliens se transformerait en guerre de religion, montant les musulmans contre les juifs, les chrétiens prenant le parti des juifs.

64. La difficulté consistait à réconcilier les deux peuples sur la même terre, et la seule solution possible et raisonnable était celle qui prévoyait la création de deux États. Soixante-dix pour cent du peuple américain, de même que 70 % de Juifs américains, étaient favorables à cette solution, les pourcentages étant sensiblement les mêmes parmi les Palestiniens et les Israéliens. Toutefois, ce fait ne s'est jamais traduit par la prise de décisions politiques et il était impératif que cette majorité trouve son expression dans un programme politique. Les États-Unis ont estimé pendant des décennies que la défense d'Israël était dans leur intérêt national. Avec la menace que faisait planer la République islamique d'Iran et ses alliés dans la région, l'existence d'Israël était plus menacée que jamais par la force des seuls Palestiniens. Face à cette menace, il était dans l'intérêt national des États-Unis qu'un État palestinien soit créé pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien, ce qui était également dans l'intérêt national d'Israël, et il fallait faire valoir cet argument à l'intérieur même d'Israël. La guerre en Iraq avait créé un paysage politique inhabituel, ce qui avait amené les Arabes et les Israéliens à percevoir une nouvelle menace, la République islamique d'Iran. Il était impossible de forger une coalition ou une alliance quelconque contre la République islamique d'Iran tant que la question de Palestine ne serait pas réglée.

65. La Feuille de route, même si elle continuait d'exister sur le papier et jouissait du soutien de la communauté internationale, ne suffisait pas pour transformer en

mécanismes les principes d'une solution prévoyant deux États. Il était possible de mettre au point un modèle pour fusionner la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe en vue d'en faire un mécanisme viable. M. Asali n'était pas d'accord avec ceux qui prétendaient que les Israéliens et les Palestiniens pouvaient négocier seuls, parce que les rapports de force entre ces deux parties étaient « scandaleux ». Il était dans l'intérêt de plusieurs pays arabes de se ranger aux côtés des Palestiniens pour parvenir à un accord arabo-israélien plutôt qu'à un accord palestino-israélien. Force était de se rendre à l'évidence : les gens étaient partagés sur la question et il était désormais anachronique de penser qu'il s'agissait d'un problème entre Israéliens et Palestiniens. Il s'agissait plutôt de partisans d'une solution prévoyant deux États et de ses adversaires, et chaque groupe comptait en son sein des Israéliens et des Palestiniens, des Juifs et des Arabes, des Américains, des Européens, etc. Il était temps de surmonter les obstacles d'ordre religieux, ethnique et racial et de créer dans le monde entier un réseau favorable à la création de deux États. Il ne suffisait plus de rejeter la responsabilité sur l'autre partie, comme on l'avait fait maintes fois dans le passé. Ce qui importait, c'était de tenir compte de la réalité, qui se résumait à une question de rapports de force.

66. **M^{me} Luisa Morgantini** (Italie), membre du Parlement européen, a souligné qu'il était extrêmement important de montrer que tant de Palestiniens et d'Israéliens, y compris certains qui avaient perdu leurs enfants dans des attentats-suicide palestiniens ou des opérations militaires israéliennes, œuvraient de concert en marge de leur gouvernement et avaient pour slogan « Non à la vengeance, oui à la reconnaissance ». C'étaient eux qui donnaient l'espoir de voir s'instaurer la paix. Si les Israéliens avaient peur de prendre l'autobus, les Palestiniens, en particulier les enfants, étaient eux aussi effrayés par les soldats qu'ils croisaient dans la rue tous les jours. Cette peur était réciproque. Il fallait des deux côtés que les mentalités évoluent vers un climat de reconnaissance et de compréhension. Une des erreurs commises par la communauté internationale avait été d'adopter une approche non interventionniste à l'égard du processus de paix.

67. Il n'était pas d'occupation militaire qui soit humaine et morale, et toute occupation militaire détruisait non seulement des vies mais aussi la moralité de l'occupant et, parfois, celle de l'occupé. Il était criminel de la part de l'armée israélienne de tuer des civils innocents dans le territoire palestinien occupé, tout comme il était criminel de la part des terroristes palestiniens d'attaquer des civils à l'intérieur d'Israël. La seule possibilité d'instaurer la paix constituait à combattre la mentalité militariste qui caractérisait de nombreux secteurs de la population de part et d'autre. La communauté internationale était responsable de l'absence de règlement. Elle devrait avoir le courage de dire que 40 années d'occupation suffisaient et elle pouvait le faire. L'Union européenne, qui avait été fondée sur la base des principes de la paix, de la justice et de l'égalité internationale, pourrait jouer un rôle particulièrement important à cet égard.

IV. Séance de clôture

68. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien et au Saint-Siège ainsi qu'à leur mission auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour leur concours précieux qui avait contribué au succès de la Réunion. Il a également exprimé l'espoir qu'un plus grand nombre de pays européens

collaboreraient avec le Comité en leur qualité de membres pour faire progresser l'objectif de la paix israélo-palestinienne. La Réunion, qui avait lieu dans une ville européenne, avait notamment pour objectif de déterminer la responsabilité de l'Europe dans la promotion du processus de paix qui n'incombait pas seulement aux Palestiniens et aux Israéliens.

69. Il était injuste que le principal dirigeant religieux musulman palestinien ait dû demander la permission de prier à Jérusalem alors que l'ancien Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, avait pu se rendre à la mosquée Al-Aqsa, escorté de 3 000 soldats. Jérusalem n'appartenait pas seulement aux Palestiniens ou aux Israéliens, mais à tout le monde. Il était injuste que les Palestiniens vivant sous l'occupation soient seuls responsables de garder Jérusalem ouverte et que la puissance occupante traite unilatéralement du problème de Jérusalem. Le Vatican jouissait d'un énorme pouvoir moral. Les Européens détenaient un grand pouvoir politique, financier et moral et pouvaient faire beaucoup pour faire en sorte que Jérusalem ne continue pas à être entourée de murs et de colonies de peuplement et faire obstacle aux tentatives visant à éliminer le caractère arabe et chrétien de la ville.

70. Les Européens avaient rédigé la quatrième Convention de Genève, qui représentait une immense contribution à l'humanité. Avec l'adoption de la Convention, la communauté internationale s'était accordée sur la conduite à suivre par les pays en guerre. Les Européens ne devaient pas permettre que cet instrument si important pour les droits de l'homme soit enfoui dans les poubelles de l'histoire. On avait besoin des Européens parce qu'ils étaient une tierce partie viable. Ils pourraient se rendre utiles en déclarant simplement que les Palestiniens qui lançaient des roquettes contre des civils israéliens innocents devraient répondre de leurs actes et que les soldats israéliens qui tuaient des civils palestiniens devraient eux aussi répondre de leurs actes. C'était le seul moyen pratique de mettre un terme à l'escalade des accusations. Les Palestiniens étaient disposés à accepter sans condition toute proposition européenne pour élaborer un mécanisme propre à assurer le respect de la quatrième Convention de Genève.

71. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que la Réunion avait réaffirmé que le conflit israélo-palestinien était l'une des principales causes de la fracture entre les sociétés musulmane et occidentale. En conséquence, tant que le conflit ne serait pas réglé d'une manière juste, digne, globale et viable, la paix et la stabilité ne régneraient pas dans diverses régions du monde. Enfin et surtout, s'il n'était pas mis fin à cette occupation qui dure depuis 40 ans, il serait impossible de régler le conflit. Il fallait lui trouver une solution viable et juste solidement ancrée sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les principes du droit international.

72. Le Comité a réaffirmé qu'il demeurait important de resserrer les liens de coopération avec les parlements et représentants des organes interparlementaires afin d'encourager un vaste débat au sein des parlements nationaux et dans tous les secteurs de la société sur les moyens de promouvoir la paix au Moyen-Orient. Le Comité continuerait à assurer la participation des parlementaires, notamment des membres de la Knesset et du Conseil législatif palestinien, et des représentants des organisations interparlementaires aux conférences et réunions internationales organisées sous ses auspices. Les participants à la Réunion avaient réaffirmé l'importance que continuaient de revêtir la Feuille de route et l'Initiative de paix

arabe, lesquelles ne devaient pas être considérées comme de simples manifestes politiques. La communauté internationale devait s'efforcer de concrétiser ces initiatives, mais leur mise en œuvre était essentiellement fonction de la volonté et de la détermination des parties elles-mêmes. L'Organisation des Nations Unies devrait maintenir une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects. Pour sa part, le Comité continuerait de défendre l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien grâce à une vaste gamme d'activités, notamment la tenue de réunions et conférences internationales, visant à sensibiliser davantage les peuples du monde entier à la question de Palestine.

Annexe I

Document final

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne a eu lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, les 22 et 23 mars 2007, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les participants à la Réunion comprenaient des experts internationaux, et des représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'entités du système des Nations Unies, de parlements, de la société civile et des médias.

2. Le Comité a convoqué la Réunion en vue de soutenir et de promouvoir les efforts déployés à l'échelon international pour instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens en appelant l'attention de la communauté mondiale sur la question de la Palestine et en soulignant combien il était important et urgent de régler le conflit israélo-palestinien en mettant fin à l'occupation et en créant un État de Palestine indépendant sur la base des frontières antérieures à 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Au cours de trois séances plénières, les participants ont examiné l'importance de la paix au Moyen-Orient pour la promotion du dialogue entre les cultures et les civilisations; le rôle des parlements dans le progrès du dialogue entre Israël et les Palestiniens, et la nécessité urgente de relancer le processus de paix et de forger une vision d'un règlement définitif.

3. La Réunion avait lieu au moment où, l'accord de La Mecque et le Gouvernement d'unité nationale qui en était issu ayant réussi à améliorer quelque peu la situation interne en Palestine, on espérait que le processus de paix, depuis longtemps dans l'impasse, reprendrait bientôt. Les participants se sont félicités de la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale et exprimé l'espoir que cette mesure permettrait à la communauté internationale de reprendre ses activités d'aide économique et humanitaire qui faisaient cruellement défaut et contribuerait à faire progresser le processus politique. Ils ont également estimé que la communauté internationale avait l'obligation de soutenir le nouveau gouvernement sans condition préalable et de lever les restrictions sur l'assistance qui lui était fournie. Ils ont invité les parties, les intervenants régionaux et le Quatuor à redoubler d'efforts pour réaliser des progrès notables dans le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, les participants ont pris note du consensus international qui se faisait jour en faveur d'un processus politique abordant sans plus tarder les questions relatives au statut permanent, et non des arrangements provisoires ou intérimaires.

4. Les participants ont souligné que le conflit israélo-palestinien qui durait depuis des décennies constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et devenait de plus en plus le principal symbole de la fracture perçue entre les sociétés occidentale et islamique. Les participants ont en outre souligné que l'absence de progrès dans la recherche de la paix, et tout particulièrement dans le conflit israélo-palestinien, avait exacerbé les sentiments de découragement et de méfiance mutuelle, qui alimentaient l'extrémisme aux échelons local, régional et mondial. Ils ont estimé aussi que ces sentiments étaient souvent fondés sur une interprétation déformée des motivations religieuses, en vue de transformer un problème politique en différends culturels et religieux, et de compromettre le dialogue et les échanges entre les cultures et les civilisations. Plus généralement, les participants ont insisté

sur le fait que la voix et le poids des chefs religieux dans les efforts visant à surmonter les divergences, les idées fausses et les malentendus entre les sociétés occidentale et islamique, étaient essentiels pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. Ils étaient convaincus qu'un règlement du conflit contribuerait pour beaucoup à favoriser un tel dialogue.

5. Les participants ont examiné en détail le rôle important que jouaient les parlements nationaux et les organisations interparlementaires pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Ils considéraient que l'expérience et l'influence politique des législateurs, et des organisations qui les représentaient, étaient déterminantes pour informer l'opinion publique, établir des principes directeurs et renforcer le droit international, le processus démocratique et les institutions. Ils encourageaient également la prise de nouvelles initiatives visant à réunir les parlementaires israéliens et palestiniens. Ils ont demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les parlementaires palestiniens actuellement détenus dans des prisons israéliennes. Ils pensaient qu'il fallait élaborer une approche régionale pour résoudre la question de Palestine et que le rôle des organisations régionales revêtait une importance particulière à cet égard. Ils ont appuyé le partenariat euroméditerranéen et le Processus de Barcelone, y voyant des initiatives importantes destinées à renforcer le dialogue en faveur de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région.

6. Les participants ont exprimé l'espoir que les parties surmonteraient les divergences qui subsistaient dans leur recherche d'un règlement définitif et indiqué que les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid de 1991 et les principes énoncés à cette occasion, l'Initiative de paix arabe de 2002 adoptée par la Ligue des États arabes et la Feuille de route constituaient un fondement solide pour un tel règlement. Le rôle croissant des divers initiatives et intervenants internationaux, nationaux et régionaux a été examiné en détail, une attention particulière ayant été accordée au rôle de l'Europe. Par ailleurs, les participants ont souscrit aux appels lancés en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.

7. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce que cette question soit réglée de manière satisfaisante sous tous ses aspects, conformément au droit international et à la légitimité internationale.

Annexe II

Liste des participants

Orateurs

M. Abdullah Abdullah	Chef de la Commission politique du Conseil législatif palestinien (Ramallah)
M. Ziad Asali	Président de l'American Task Force on Palestine (Washington)
M. Qais Abdel-Karim	Membre du Conseil législatif palestinien (Ramallah)
Le cheikh Taysir Al-Tamimi	Juge suprême des tribunaux de la charia en Palestine Chef du Conseil suprême pour la préservation des lieux saints musulmans
M. Richard Burden	Membre du Parlement, Chambre des communes du Royaume-Uni (Londres)
Le rabbin Chaim A. Cohen	Membre du Conseil d'administration de l'organisation « Rabbins pour les droits de l'homme » (Jérusalem)
M. Ran Cohen	Membre de la Knesset (Parti Meretz) (Tel-Aviv)
M ^{me} Nadia Hilou	Membre de la Knesset (Parti travailliste-Meimad) (Tel-Aviv)
M. Yair Hirschfeld	Directeur général de l'Economic Cooperation Foundation, maître de conférences (histoire du Moyen-Orient) à l'Université de Haifa Maître de recherche (paix et sécurité au Moyen-Orient) au James A. Baker III Institute for Public Policy de l'Université Rice (Houston, Texas)
Le père Giuseppe Marco Malagola	Délégation de Terra Santa (Rome)
M. Staffan de Mistura	Directeur de l'École des cadres des Nations Unies (Turin)
M ^{me} Luisa Morgantini	Membre du Parlement européen (Bruxelles)
M. Bernard Sabella	Membre du Conseil législatif palestinien Représentant du Patriarcat latin de Jérusalem, représentant Sa Béatitudo M ^{gr} Michel Sabbah, (Patriarcat latin de Jérusalem)
M. Shamil Sultanov	Membre de la Douma d'État de la Fédération de Russie, membre de la Commission des affaires internationales de la Douma d'État (Moscou)
M. Ismail Vadi	Membre de l'Assemblée nationale du Parlement sud-africain (Le Cap)

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

M. Paul Badji	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité
M. Rodrigo Malmierca Díaz	Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
M. Zahir Tanin	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
M. Victor Camilleri	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité
M. Riyad Mansour	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies Membre

**Représentant du Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies**

M. Sergei Ordzhonikidze	Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
-------------------------	---

Gouvernements

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Chypre, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen

**État non membre ayant reçu une invitation permanente
à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux
de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente
d'observation au Siège**

Saint-Siège

**Entités ayant reçu une invitation permanente
à participer en qualité d’observateurs aux sessions et travaux
de l’Assemblée générale et ayant une mission permanente
d’observation au Siège**

Palestine

Organisations intergouvernementales

Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation de la Conférence islamique
Union africaine

**Autres entités ayant reçu une invitation permanente
à participer en qualité d’observateurs aux sessions et travaux
de l’Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège**

Ordre souverain de Malte

Organes, institutions et organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
(UNICRI)
Office des Nations Unies à Genève
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)

Organisations de la société civile

ARCI – Social Promotion Association
Associazione di Cooperazione des Sviluppo
Associazione Federative Femminista Internazionali (AFFI)
Associazione Nazionale Italia-Palestina
Associazione per la Pace
Boston Coalition for Palestinian Rights
Centro Documentazione Pace
Comunit à Palestinese – Roma
Council for the Advancement of Arab-British Understanding (CAABU)
Donne in Nero (Women in Black)
Coordination européenne des comités et association pour la Palestine
Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia
Federazione Impiegati Operai Metallurgici (FIOM-CGIL)
Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine
Giuristi Democratici (Italia)
Irish Caritas (Trocaire)
Comité israélien contre la démolition des maisons
Coordination italienne des autorités locales pour la paix et le respect des droits de
l’homme
Medical Aid for Palestinians
National Association of Muslim American Women (NAMAW)

No Chains ONLUS
Nord-Sud XXI
Association des femmes palestiniennes chefs d'entreprise
Centre pour le retour en Palestine
Partito della Rifondazione Comunista
Presbyterian Church (U.S.A.)
Prospettive Mediterranee
Rete « Ebrei contro l'occupazione »
US Campaign to End the Israeli Occupation

Média

AG Area
Agencia EFE
Agenzia La Presse
AGI
Al Arabiya
Associated Press
ANSA Eco-Energia
Emblema
News Press in Blue
Il Velino
La Tribune de Genève
Liberazione
Rome Reports TV News
Madiaset TG5
Radio Vaticana
Reuters
Rinascita
Wafa – Roma

07-53105 (F) 231007 081107

0753105